

Cet appel à projets d'écoles d'été ou d'automne découle de l'entente de structuration et de soutien à la recherche en hydrogène vert et en bioénergies, et il est rendu possible grâce à une subvention du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030.



Pour développer de nouvelles compétences et renforcer celles des étudiants universitaires et collégiaux ainsi que du personnel hautement qualifié (PHQ), des écoles d'été (ou d'automne/hiver) à l'échelle nationale ou internationale sont souvent organisées avec des experts et divers intervenants du milieu. Ce sont généralement des semaines intensives de cours (ou autres activités de formation) agrémentées de visites industrielles, parfois touristiques. Les cohortes étudiantes/PHQ comportent normalement de 20 à 30 individus afin que les relations entre intervenants et étudiants/PHQ soient personnalisées. Les écoles d'été sont multidisciplinaires et multiculturelles, et idéalement interordres et interdisciplinaires. Elles constituent un environnement d'apprentissage immersif favorisant l'acquisition de compétences techniques, une ouverture à la collaboration avec différents milieux et la création ou le renforcement de réseaux scientifiques et professionnels.

Dans le cadre de l'entente de structuration et de soutien à la recherche en hydrogène vert et en bioénergies, un appel à projets d'écoles d'été ou d'automne est lancé. Une enveloppe budgétaire de 40 000\$ est consacrée à cet appel à projets. Les propositions doivent concerner principalement le secteur de l'hydrogène vert (renouvelable ou bas carbone) et/ou le secteur des bioénergies. Les propositions peuvent être présentées de façon plus générale (ex. transition énergétique, énergies renouvelables, écosystèmes énergétiques régionaux, etc.), mais leur contenu pédagogique doit focaliser sur l'hydrogène vert et/ou les bioénergies. Les écoles d'été se déroulent durant la période estivale où les étudiants n'ont pas de cours ou d'examens, ce qui permet à la majorité des étudiants, qu'ils soient de niveau universitaire ou collégial, d'y participer. Pour ce présent appel à projets d'écoles d'été, les propositions peuvent être faites durant les saisons automnale ou hivernale. La durée des écoles est variable; elles peuvent se dérouler sur une période de 3 à 10 jours et inclure les fins de semaine. Les frais d'inscription sont aussi variables d'une école à l'autre, mais ils doivent préférablement inclure les frais de repas, les frais d'hébergement et les déplacements durant la période de l'école. Le tout est à la discrétion du comité organisateur. Les projets soumis devront démontrer une cohérence entre les objectifs pédagogiques, les activités proposées et les besoins de formation identifiés dans les secteurs de l'hydrogène vert et/ou les bioénergies.

Les types d'intervention (cours théoriques ou pratiques, séances de laboratoire, sessions de travail, ateliers divers...) des intervenants ou les types de travaux (individuel ou en équipe) donnés aux étudiants/PHQ participants sont aussi à la discrétion du comité organisateur. Il est recommandé qu'ils favorisent l'interaction entre les intervenants et les étudiants (et les acteurs locaux lorsque l'occasion se présente). Quant à la reconnaissance des acquis, il est recommandé que l'établissement académique auquel est rattaché l'école donne aux étudiants/PHQ participants un certificat confirmant le nombre d'heures de formation et qui est authentifié avec le sceau officiel de l'établissement académique en question. La reconnaissance des acquis n'est pas obligatoire, mais elle est généralement souhaitée par les étudiants/PHQ participants de l'école.

Pour qu'une école d'été (ou d'automne) remplisse sa mission première de développer de nouvelles compétences et renforcer celles des étudiants/PHQ participants, son succès repose sur plusieurs éléments dont, mais non exclusif à :

- La qualité des intervenants (en termes de notoriété, dynamisme, communicateur, etc.) et la diversité des milieux dont ils proviennent (académique, privé, gouvernemental, municipal, communautaire) et des disciplines qu'ils représentent (sciences naturelles et génie; sciences sociales et humaines...). Une diversité

d'expertises permet d'aborder les enjeux (énergétiques entre autres) sous plusieurs angles et d'enrichir l'expérience d'apprentissage.

- L'immersion dans la ville hôte (rencontres et interactions avec les décideurs municipaux, les organisations locales de développement économique ou d'économie sociale; tenir l'école dans un bâtiment municipal; recevoir de la ville hôte une trousse d'information touristique ; tenir une conférence de presse avec la ville hôte...) ou dans la MRC ou région hôte. Cette immersion favorise une compréhension des dynamiques territoriales liées à différentes filières, dont celle de l'énergie.
- La participation à des événements locaux en marge de l'école (colloques, forums, congrès, etc.), incluant des événements non scientifiques si l'occasion se présente (ex. : déjeuners de chambres de commerce, accueil protocolaire d'une délégation internationale par la ville hôte, la fête de la St-Jean-Baptiste ou du Canada, etc.). Ces activités contribuent à élargir les perspectives des participants et à renforcer leur réseau scientifique et professionnel.
- Des visites industrielles, des visites de centres de recherche et de transfert technologique locaux, et des visites touristiques.
- Des partenaires de diffusion et des commanditaires.
- L'accueil de participants multiétablissements, interordres et multi/interdisciplinaires.
- L'organisation d'une activité de type « table ronde » avec des acteurs locaux où un.e étudiant.e/PHQ de l'école y participe et représente ses collègues.
- Un travail d'équipe dont les résultats sont présentés devant les intervenants de l'école et des acteurs locaux, spécialement les diverses gens rencontrés durant l'école. Cette présentation finale constitue un moment clé de valorisation des apprentissages et de mise en pratique des compétences acquises.

APPEL À PROJETS - ÉCOLES D'ÉTÉ OU D'AUTOMNE

Nombre d'écoles financées : Au minimum 2 écoles (max 20 000\$ par école).

Financement et remboursement : L'école doit se tenir avant le mois de décembre 2026.

Objectifs généraux de l'appel à projets :

- Développer de nouvelles compétences ou renforcer les compétences des étudiants et du personnel hautement qualifié (PHQ) œuvrant dans les secteurs des bioénergies et de l'hydrogène vert.
- Aborder des enjeux énoncés dans la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies (<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/strategie-hydrogene-vert-bioenergies>).
- Créer des collaborations interordres, interétablissements et intersectorielles au sein des filières hydrogène vert et bioénergies.

Objectif spécifique de l'appel à projets :

- Proposer une école d'été ou d'automne au Québec, d'envergure nationale ou internationale, qui est interétablissements, multidisciplinaires et interordres, et préférablement interdisciplinaire, et qui fait appel à des intervenants issus de la communauté de pratique (COP) de l'entente de structuration et de soutien à la recherche en hydrogène vert et en bioénergies.

Cet appel à projets concerne le renforcement des capacités et n'est pas assujéti à des frais indirects de recherche.

Conditions à remplir et modalités :

- 1) Au moment du dépôt d'une demande d'aide financière, chaque proposition d'école d'été ou d'automne doit être portée par un **CHERCHEUR MEMBRE DU RQEI** et/ou par un **CCTT MEMBRE DE L'ESCOUADE ÉNERGIE**. Le comité organisateur est obligatoirement composé du ou des deux chercheurs dépositaires. Le comité organisateur doit inclure préférablement un chercheur en sciences humaines et sociales ou en pratiques sociales novatrices (cette personne ne doit pas nécessairement être membre du RQEI ou de l'Escouade Énergie) et un membre étudiant (de niveau

- universitaire ou collégial). Les autres membres composant le comité d'organisation sont à la discrétion du ou des deux chercheurs dépositaires.
- 2) Le financement requis doit être cohérent avec l'organisation d'une école d'été (ce n'est pas un financement pour un colloque, un forum, un congrès, etc.) Il est attendu, mais non obligatoire, que les participants non-résidents de ville et de la région hôte soient hébergés dans la ville ou dans la région hôte, et que les repas soient fournis durant la durée de l'école aux étudiants/PHQ participants. Il est attendu que l'école d'été ou d'automne ait des financements complémentaires pour compléter le budget et que le financement demandé ne couvre pas la totalité des frais de l'organisation et de la tenue de l'école d'été ou d'automne.
 - 3) La ou les thématiques de l'école doivent être en lien avec la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies (<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/economie/publications/strategie-hydrogene-vert-bioenergies>). Au moins une école en lien avec l'hydrogène vert et une école en lien avec la bioénergie bénéficieront de cette aide de financement. Les écoles financées peuvent combiner les deux grandes thématiques ou être présentées sous une thématique plus générale (ex. transition énergétique; écosystèmes énergétiques régionaux) tant et autant que l'hydrogène vert et les bioénergies soient abordés.
 - 4) Le comité d'évaluation peut demander une révision du budget proposé, si nécessaire. Le comité d'évaluation se réserve aussi le droit de demander une combinaison de deux ou plusieurs propositions si elles partagent plusieurs points communs.
 - 5) Les propositions de projet doivent répondre aux critères suivants :
 - a. Limite d'une seule proposition par chercheur universitaire membre du RQEI, à titre de chercheur principal.
 - b. Limite d'une seule proposition par CCTT membre de l'Escouade Énergie pour un même chercheur principal.
 - c. Aucune limite de propositions par co-chercheurs provenant d'universités ou de CCTT afin d'encourager la collaboration interétablissements, interordres et intersectorielles.
 - 6) L'école doit se tenir entre le 1er juillet 2026 et le 31 janvier 2027. **Toutes les dépenses admissibles, accompagnées de leurs pièces justificatives, devront avoir été payées en totalité avant le 31 mars 2027; tout montant inutilisé au-delà de cette date sera considéré comme non admissible et ne pourra faire l'objet d'un report ou d'une réclamation. Le MELCCFP est clair sur cette date limite qui ne peut être modifiée, peu importe la situation.**
 - 7) Toute communication au sujet de cet appel à projets doit passer par l'adresse RQEI@uqtr.ca afin d'être prise en considération ;
 - 8) La proposition de projet dûment remplie doit être soumise par courriel (RQEI@uqtr.ca) au plus tard le **17 avril 2026 à 23h59 (EST)** ;
 - 9) Les demandes d'aide financière incomplètes ou soumises après le **17 avril 2026 à 23h59 (EST)** ne seront pas examinées.

Critères d'évaluation:

1. Qualité du projet (40%) :

- a. Pertinence pédagogique et scientifique : contexte, thématiques, objectifs de l'école d'été ou d'automne liés au développement de nouvelles compétences ou au renforcement des compétences des étudiants et du personnel hautement qualifié (PHQ) œuvrant dans les secteurs des bioénergies et de l'hydrogène vert.
- b. Diversité des activités de formation proposées dont les types d'intervention (cours théoriques ou pratiques, séances de laboratoire, sessions de travail, ateliers divers...), des intervenants et des types de travaux (individuel ou en équipe) donnés aux étudiants/PHQ participants.
- c. Caractères interétablissements, multidisciplinaire et interordres de l'école d'été ou d'automne.
- d. Contribution originale des sciences humaines et sociales à l'école d'été ou d'automne.
- e. Faisabilité du projet : budget, calendrier/programme, activités de diffusion prévues.

2. Retombées du projet (30%) :

- a. Potentiel d'apprentissage, de réseautage et d'aide à l'employabilité des étudiants/PHQ participants.
- b. Potentiel de développement de nouvelles collaborations entre les membres du RQEI et de l'Escouade Énergie.
- c. Potentiel de développement de nouveaux partenariats avec le milieu et d'autres réseaux, regroupements stratégiques, associations...
- d. Perspectives nationales et internationales.

3. Qualité de l'équipe (comité organisateur), des intervenants interpellés et de l'ancrage avec le milieu (30%) :

- a. Prise en compte des principes d'EDI (équité, diversité et inclusion) pour la composition du comité organisateur et du choix des intervenants.
- b. Expertises reconnues des intervenants des milieux académique, privé, public, municipal, etc.

- c. Ancrage avec le milieu (implication ou collaboration avec la ville ou région hôte, avec la Vallée de la transition énergétique ou autres écosystèmes énergétiques régionaux actifs ou en devenir au Québec; ...).



Les demandes de financement incomplètes ne seront pas examinées. Toute communication au sujet de cet appel à projets devra passer uniquement par l'adresse RQEI@ugtr.ca afin d'être prise en considération.

Veillez joindre en annexe à ce formulaire tous les documents pertinents à l'évaluation du projet.

Demande de financement – École d'été ou d'automne

À l'usage du RQEI — numéro de la demande

1. Titre du projet			
2. Durée du projet			
Date de début		Date de fin	
Année	Mois	Année	Mois
3. Identification de l'établissement universitaire demandeur			
Nom de l'établissement			
Nom du chercheur principal (MEMBRE DU RQEI)	Téléphone	Courriel	
4. Identification de l'établissement collégial demandeur			
Nom du CCTT (MEMBRE DE L'ESCOUADE ÉNERGIE)		Nom de l'établissement collégial	
Nom du chercheur principal	Téléphone	Courriel	
5. Identification des autres établissements associés à la réalisation du projet			
Nom de l'établissement du partenaire en sciences sociales			
Nom du co-chercheur	Téléphone	Courriel	
Nom de l'établissement			
Nom du co-chercheur	Téléphone	Courriel	

6. Description du projet

6,1 Résumé du projet d'école d'été ou d'automne *Description du projet destiné au grand public : de quoi s'agit-il ? [2000 caractères maximum]*

6,2 Description du projet *Veillez décrire votre projet [5 pages maximum] en tenant compte des critères d'évaluation ci-dessous.*

1. Qualité du projet (40%) :

- a. Pertinence pédagogique et scientifique : contexte, thématiques, objectifs de l'école d'été ou d'automne liés au développement de nouvelles compétences ou au renforcement des compétences des étudiants et du personnel hautement qualifié (PHQ) œuvrant dans les secteurs des bioénergies et de l'hydrogène vert.
- b. Diversité des activités de formation proposées dont les types d'intervention (cours théoriques ou pratiques, séances de laboratoire, sessions de travail, ateliers divers...) des intervenants et les types de travaux (individuel ou en équipe) donnés aux étudiants/PHQ participants.
- c. Caractères interétablissements, multidisciplinaire et interordres de l'école d'été ou d'automne.
- d. Contribution originale des sciences humaines et sociales à l'école d'été ou d'automne.
- e. Faisabilité du projet : budget, calendrier/programme, activités de diffusion prévues.

2. Retombées du projet (30%) :

- a. Potentiel d'apprentissage, de réseautage et d'aide à l'employabilité des étudiants/PHQ participants.
- b. Potentiel de développement de nouvelles collaborations entre les membres du RQEI et de l'Escouade Énergie.
- c. Potentiel de développement de nouveaux partenariats avec le milieu et d'autres réseaux, regroupements stratégiques, associations...
- d. Perspectives nationales et internationales.

3. Qualité de l'équipe (comité organisateur), des intervenants interpellés et de l'ancrage avec le milieu (30%) :

- a. Prise en compte des principes d'EDI (équité, diversité et inclusion) pour la composition du comité organisateur et du choix des intervenants.
- b. Expertises reconnues des intervenants des milieux académique, privé, public, municipal, etc.
- c. Ancrage avec le milieu (implication ou collaboration avec la ville ou région hôte, avec la Vallée de la transition énergétique ou autres écosystèmes énergétiques régionaux actifs ou en devenir au Québec; ...).



7

Budget Fournissez un budget global décrivant les coûts.

Dépenses admissibles :

Rémunération : étudiants de 1^{er} cycle, étudiants de 2^e cycle, étudiants de 3^e cycle, professionnels de recherche, techniciens de rechercheBourses et compléments de bourses : étudiants de 1^{er} cycle, étudiants de 2^e cycle, étudiants de 3^e cycle

Frais liés aux transferts des connaissances et à la diffusion

Achat ou location d'équipements (dans le cas d'un achat, la valeur de l'équipement doit être égale ou inférieure à 15 000 \$ avant les taxes)

Honoraires professionnels (rédacteurs, traducteurs, etc.)

Frais de formation hautement spécialisée pour le personnel technique

Frais de déplacement et de séjour

Frais de télécommunication et de plateforme

Taxes fédérales et provinciales non remboursables

Dépenses non admissibles :

Rémunération des chercheurs principaux et co-chercheurs universitaires

Dégagement d'enseignement des professeurs universitaires

Vous pouvez ajouter des lignes supplémentaires

Dépenses prévues (taux coûtant)	Montant \$
Rémunération :	
étudiants de 1 ^{er} cycle	
étudiants de 2 ^e cycle	
étudiants de 3 ^e cycle	
professionnels et techniciens de recherche (CCTTs)	
professionnels et techniciens de recherche (Universités)	
Bourses et compléments de bourses :	
étudiants de 1 ^{er} cycle	
étudiants de 2 ^e cycle	
étudiants de 3 ^e cycle	
Frais liés aux transferts des connaissances et à la diffusion :	
Achat ou location d'équipements (dans le cas d'un achat, la valeur de l'équipement doit être égale ou inférieure à 15 000 \$ avant les taxes)	
Honoraires professionnels (rédacteurs, traducteurs, etc.)	
Frais de formation hautement spécialisée pour le personnel technique	
Frais de déplacement et de séjour	
Frais de télécommunication et de plateforme	
Taxes fédérales et provinciales non remboursables	
TOTAL	

Montant demandé :

Ventilation des montants de transferts à intégrer dans une entente de transfert si votre projet est sélectionné :

Justification des dépenses (maximum 3 pages) :

7. Engagement du demandeur

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts.

Je m'engage à respecter les instructions de communication mentionnées dans l'article « 8. Publicité » de l'entente.

- 8.1 Chaque Partie s'engage à ne pas utiliser le nom d'une autre Partie ou de l'un des membres du personnel d'une autre Partie dans quelque document publicitaire que ce soit sans le consentement préalable écrit d'un représentant dûment autorisé de l'autre Partie.
- 8.2 Les Parties s'engagent à indiquer clairement dans toutes les publications, annonces publicitaires et tous les communiqués reliés à la Convention ou à l'Entente qu'une subvention du gouvernement du Québec a été versée.
- 8.3 Les Parties doivent faire parvenir à la ou au secrétaire du Comité de suivi une copie de tout projet de publications, d'annonces publicitaires et de communiqués reliés à la Convention ou à l'Entente qu'elles souhaitent publier. La ou le secrétaire du Comité de suivi sera responsable de réviser ledit matériel et pourra demander à la Partie concernée des modifications au matériel de communication produit avant de le transmettre au MERN pour approbation conformément à la Convention. La ou le secrétaire du Comité de suivi informera la Partie concernée de la décision du MERN. Cette exigence ne s'applique pas aux publications scientifiques.
- 8.4 La publicité ou l'affichage qui entoure le Projet doit être conforme à la réglementation sur l'affichage ou la publicité commerciale.

J'autorise le RQEI et l'Escouade Énergie à diffuser sur leurs plateformes (réseaux sociaux, site Web, etc.) le contenu associé au projet.

J'atteste que la présente demande d'aide financière et, le cas échéant, l'octroi d'une aide financière n'entraînent aucune situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

Je m'engage aussi à informer sans délai, par écrit, la ou le secrétaire du comité de suivi de la survenance d'une situation de conflit d'intérêts réel ou apparent dans le cadre de la présente demande et de son évaluation et, le cas échéant, de la réalisation du projet de recherche présenté.

Je comprends que la survenance d'une telle situation pourrait justifier le rejet de la demande d'aide financière ou la résiliation de l'octroi de l'aide financière ou son remboursement, selon ce qui sera déterminé par le comité de suivi.

À la fin du projet, le chercheur principal devra fournir toutes données nécessaires à la reddition de compte incluant de rédiger un rapport décrivant les activités réalisées dans le cadre de ce projet ainsi que les perspectives de déploiement futur.

(Veuillez ajouter des lignes si plus de collaborateurs)

Nom du chercheur principal	Signature	Date
Nom du chercheur principal	Signature	Date
Nom du collaborateur	Signature	Date
Nom du collaborateur	Signature	Date

Nom du collaborateur

Signature

Date